

Egalité entre les femmes et les hommes : les engagements de la société Bigard

89 points

**C'est le résultat, sur 100 points, de l'index
Égalité Femmes-Hommes 2018 de la société Bigard**

Cette évaluation a été réalisée dans les strictes conditions fixées par le décret du 9 janvier 2019.

Elle concerne les 5 indicateurs suivants :

- l'écart de rémunération femmes-hommes,
- l'écart de répartition des augmentations individuelles,
- l'écart de répartition des promotions,
- le pourcentage des salariées augmentées à leur retour de congé maternité,
- le nombre de personnes du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations.

L'excellent résultat de l'index 2018 illustre les engagements de la société Bigard.

Il est le reflet des valeurs de la Direction, véhiculées au quotidien par les managers et les équipes RH, soutenues par les instances représentatives du personnel.

Au sein d'une entreprise majoritairement masculine, l'égalité entre femmes et hommes passe par le développement des compétences de toutes et tous. L'accès à la formation, depuis le recrutement, est le gage d'une évolution objective, levier de performance sociale et économique.



L'Art de la Viande